

AVRIL 2024

Le Plév'infos

Mairie de Pléven NOUVEAUX HORAIRES

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et le vendredi de 14h à 16h30

tél : 02 96 84 46 71 courriel : mairie.pleven@wanadoo.fr site internet : pleven.fr



Le dernier conseil municipal s'est tenu le 28 mars 2024

A L'ORDRE DU JOUR :

- Cimetière : devis caves urnes
- Lotissement bas-bourg
- Créance à éteindre
- Assainissement : convention station 2024
- Eglise : devis
- Point commune nouvelle et devis ADAC
- Questions diverses.

Editorial par Christian Guilbert

Chers concitoyens,

L'hiver nous aura amené son lot de précipitations attendues et nécessaires. Cette situation faisant suite à une année sèche devrait permettre une bonne remontée du niveau des nappes phréatiques nous assurant ainsi un approvisionnement en eau suffisant pour l'été à venir.

La situation de certaines régions du sud (Pyrénées Orientales) devient de plus en plus problématique et angoissante. Qui aurait pu imaginer qu'en France, nous puissions subir des restrictions d'approvisionnement en eau.

Le réchauffement climatique est bien présent entraînant son lot de catastrophes, inondations au nord, périodes sèches au sud sans que pour l'instant il n'y ait eu trop de modifications de notre

mode de vie. Mais, les inondations à répétition, l'érosion des côtes, les températures trop élevées pourraient engendrer des mouvements de populations qui pourraient le modifier.

Malgré tout, l'activité communale se poursuit. Les travaux des gros œuvres de la mairie sont terminés. Le bâtiment sera hors d'eau et hors d'air fin avril. Nous allons vers une réouverture du camping au 1er juin.

L'appel d'offres concernant les travaux du lotissement du bas bourg est terminé. L'enveloppe concernant le montant des travaux et le choix de l'entreprise sera validée lors du conseil du 28 mars 2024. Lors de ce conseil, nous fixeront également le prix de vente des lots.

En ce qui concerne la résidence senior, un pré-projet, élaboré par NEOTOA a été retenu par le conseil municipal. Reste le problème de la viabilisation du terrain. Une démarche a été entreprise auprès d'autres bailleurs sociaux afin de les mettre en concurrence.

Le budget de la commune sera voté le 04 avril prochain. Malgré une baisse de 28.000 € en deux ans des dotations de l'Etat le résultat 2024 s'élève à 120.000 €, légèrement supérieur à celui de 2023. Notre résultat cumulé atteint 460.000 €. Nous reviendrons sur l'analyse du budget dans notre prochain bulletin après qu'il ait été voté.

Cette bonne santé budgétaire nous aura permis d'autofinancer toutes les études des travaux de la liaison douce et de la maire mais aussi l'isolation de la cantine. Pour 2024, outre les travaux du futur lotissement et de la fin des travaux de la mairie, nous prévoyons :

- 30.000 € pour l'étude de rénovation de la salle des fêtes
- 39.000 € de voirie définitive du lotissement du Lavoir
- 12.000 € de travaux pour le clocher de l'église
- 8.000 € pour l'extension du colombarium du cimetière.

Il me reste bien entendu à m'entretenir avec vous de l'avancement de l'étude de faisabilité d'une commune nouvelle avec Pluduno. Ce dossier nécessite un traitement à part que vous pourrez consulter dans ce bulletin.

Le samedi 9 mars, nous avons eu le plaisir de partager un excellent moment, organisé par le Comité des Fêtes et Plev'envie, autour d'un couscous préparé par Jean-Marc. Merci à lui de nous faire profiter de son savoir-faire. Nous nous sommes régalez.

Le printemps et l'été arrivent à grand pas, propices à ces moments de convivialité si nécessaires à notre bien vivre ensemble.

Sachons profiter de ce renouveau de la nature qui caractérise tant le paysage de notre commune.

Portez-vous bien ! Bonne lecture !

Christian Guilbert

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze du mois de décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de PLEVEN dûment convoqué s'est réuni, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur GUILBERT Christian, Maire.

Etaient présents : Christian GUILBERT, Mickaël SEGUIN, Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Bertrand RABAROT, Vanessa SAMSON, Aurore BAUCHE, Jean-Yves GUEGUEN, Gladys GARETTE, Xavier MONSCH, Estelle HERVE, Jacqy GUERIN, Christian EON.

Absents excusés : Marie LECOULIER.

Convocation et affichage le : 08/12/2023

Secrétaire de séance : Gladys GARETTE.

Conformément à la réglementation le Conseil Municipal a désigné un secrétaire de séance. Madame Gladys GARETTE a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur GUILBERT déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire précise que tous les Conseillers Municipaux présents ont reçu pour lecture le procès-verbal de la séance du 5 octobre, en l'absence d'observation le procès-verbal est approuvé.

2023-46 DOSSIER DE CONSULTATION POUR LOTISSEMENT DU BAS BOURG

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de dossier de consultation des entreprises réalisé par le cabinet PLCE afin de mettre en ligne l'appel d'offre pour les travaux de viabilisation du lotissement du bas bourg. Le montant prévisionnel est plus élevé que prévu.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

de mettre les aménagements paysagers en tranche optionnelle, ne pas prévoir d'éclairage public (pose uniquement des fourreaux pour alimenter les carrefours au cas où), réaliser les voiries définitives à la fin des travaux et également en tranche optionnelle, limiter, au maximum, le nombre de mètres linéaires de bordures de trottoirs.

DEMANDE à Monsieur le Maire d'intervenir auprès du cabinet pour que ces modifications soient intégrées au dossier afin de permettre le lancement de l'appel d'offre.

2023-47 BORNES INCENDIES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis pour le changement de deux bornes incendies. Monsieur le Maire précise que la commune n'a reçu pour l'instant qu'un seul devis mais qu'un autre devis doit arriver.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis le mieux disant.

2023-48 BONS D'ACHAT « FIN D'ANNEE » POUR AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en décembre 2022 une délibération (2022-46) accordant un bon d'achat « cado chèque » d'une valeur de 100 euros par agent avait été validée. Cette délibération précise qu'en l'absence de nouvelle délibération celle-ci reste en vigueur.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de fixer le montant à **150 euros pour le Noël 2023**, et autorise le maire à passer commande et à régler la facture si possible sur l'exercice 2023 en fonction de la date de réception de la facture au compte 623.

2023-49 FERMAGES 2023

Monsieur le Maire informe les élus que la commune loue des terres communales aux agriculteurs de la commune. Chaque année il est nécessaire de délibérer sur le montant des fermages en fonction de l'indice de révision annuel du département afin de pouvoir émettre les titres de

recettes. Cette année, l'indice est de 116.46.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

FIXE les fermages suivants pour 2023 :

NOMS	PARCELLES	FERMAGE D'APRES BAIL	INDICE 2023	FERMAGE 2023
LEBELEGUY MAXIME	ZH n° 186	271.53	116.46	316.22
EARL DE L'HOSTIER	ZA n° 78	103.24	116.46	120.23
AUREGAN-MEGRET	ZI n° 178 ET 179	185.83	116.46	216.42
JOUFFE FREDERIC	ZH n° 11 et 13	118.44	116.46	137.94
LEBELEGUY MAXIME	ZI n° 9	33.03	116.46	38.47
BAUCHE BENJAMIN	ZH n° 1	157.04	116.46	182.89

1012.17

2023-50 DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter deux décisions modificatives pour le budget général de la commune.

La première afin de mandater une somme non connue au moment du vote initial du budget qui correspond à une somme prélevée par la DGFIP et qui provient du calcul fait par l'agglomération au moment de la fusion avec Dinan. Monsieur le Maire précise que c'est la deuxième fois que ce problème survient depuis la fusion, la première fois la somme avait été prise en charge par l'agglomération par la révision de la CLECT. Cette fois l'agglomération a interrogé les hautes instances financières et la réponse n'est pas encore arrivée ; il est donc nécessaire de régulariser. Affaire à suivre pour un remboursement en N+1 ?

La deuxième afin de prévoir une somme en annulation de titres sur exercices antérieurs, pour annuler des titres qui ne pourront pas être encaisser.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE la décision modificative suivante :

739118	Autres reversements et restitutions sur contributions directes	+ 7 390 euros
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 600 euros
60632	Fournitures de petit équipement	- 8 990 euros

2023-51 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que quatre employés de la commune de PLEVEN réalisent des tâches pour le SIRP. Les mises à dispositions étaient faites jusque fin mars 2023 pour : cantinière, ménage et salaires/budget et fin juillet 2024 pour : secrétariat/garderie/aide aux devoirs. Afin de passer les écritures de fin d'année il convient de les renouveler.

Pour permettre à Monsieur le Maire de prendre les arrêtés de mise à disposition de son personnel il convient que le Conseil Municipal délibère.

Les durées hebdomadaires de service de mise à disposition proposées sont les suivantes :

Cantinière : 22 H/semaine

Ménage/transport scolaire/service cantine : 18h30 /semaine

Salaires (paies, déclarations, suivi paies organismes) et budget : 1 h /semaine

Secrétariat/personnel/garderie/aide aux devoirs : 27h30 /semaine

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTTE les DHS de mise à disposition

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les arrêtés nécessaires.

Questions diverses

Arbres à couper camping et à la demande d'Enedis : il y a des arbres à couper dans le terrain de camping et d'autres vont être coupés à la demande d'Enedis ; les arbres seront coupés et le terrain devra être nettoyer.

Redadeg 2024 : Jean Yves GUEGUEN sera le référent communal

Communication sur le culturel de Dinan agglomération : la salle SolenVal étant moins fréquentée que les autres salles du territoire de l'aggllo, Estelle fait part au Conseil de la volonté de cette dernière de proposer des spectacles délocalisés.

La séance est levée à 20h05 ■

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 01 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois de février à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de PLEVEN dûment convoqué s'est réuni, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur GUILBERT Christian, Maire.

Etaient présents : Christian GUILBERT, Mickaël SEGUIN, Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Bertrand RABAROT, Vanessa SAMSON, Aurore BAUCHE, Jean-Yves GUEGUEN, Gladys GARETTE, Xavier MONSCH, Estelle HERVE, Jacquy GUERIN, Christian EON.

Absents excusés : Marie LECOULPIER.

Convocation et affichage le : 26/01/2024

Secrétaire de séance : Mickaël SEGUIN.

Conformément à la réglementation le Conseil Municipal a désigné un secrétaire de séance. Monsieur Mickaël SEGUIN a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur GUILBERT déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire précise que tous les Conseillers Municipaux présents ont reçu pour lecture le procès-verbal de la séance du 14 décembre, en l'absence d'observation le procès-verbal est approuvé.

2024-01 AUGMENTATION LOYER SUPERETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon les dispositions du bail commercial, le loyer de la supérette doit être révisé chaque année au 1^{er} janvier.

Le bail a été signé en juillet 2022 et il avait été décidé que la première révision serait en janvier 2024.

Monsieur le Maire précise qu'une erreur de frappe a été faite concernant l'indice de révision sur le bail initial, et qu'il est nécessaire de rédiger un avenant au contrat afin de corriger cette erreur.

Il précise également que selon la formule de révision, le bail doit passer au 1^{er} janvier 2024 de 150 euros hors taxes à 163.20 euros hors taxes.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger et signer l'avenant au bail.

VALIDE le loyer mensuel au 1^{er} janvier 2024 à 163.20 euros.

2024-02 DCE LOTISSEMENT DU BAS BOURG

Monsieur le Maire présente le chiffrage estimatif des travaux effectué par le bureau d'étude, ainsi que les estimations du Syndicat Départemental d'Energie pour la basse tension, le téléphone et la fibre ainsi que les fourreaux pour l'éclairage public.

Il précise qu'une estimation pour la voirie définitive du lotissement du Clos Fournier a également été réalisée.

L'estimation hors taxe s'élève à :

Tranche ferme voirie, espaces verts, clôtures	76 875.00
Les réseaux eaux usées, pluviales, potable	96 710.00
Tranche optionnelle voirie définitive bas bourg	48 660.00
Tranche optionnelle espaces verts	35 065.00
Voirie définitive clos fournier	51 905.00
Fourreaux éclairage public	7 020.00
Basse tension	22 500.00
Téléphone	10 350.00
Fibre	5 600.00

Monsieur le Maire précise qu'il faut ajouter à ces estimations l'achat du terrain, les frais de : notaires, bornages, bureaux d'études, le déplacement d'un poteau électrique. C'est l'ensemble de ces montants qui servira à calculer le prix de vente des 6430 m².

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre, sur les estimations ci-dessus.

2024-03 BORNES INCENDIES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a qu'un devis pour le changement de deux bornes incendies.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DEMANDE à Monsieur le Maire de relancer les autres entreprises.

DECIDE de retenir l'offre de la SAUR si aucun autre devis n'est déposé.

INFORMATION CLOCHER EGLISE

En attente d'un devis de la société ART CAMP ; le Conseil Municipal demande s'il est possible de demander au moins un autre devis.

INFORMATION COLUMBARIUM

En attente d'un devis de l'entreprise MORIN de LAMBALLE (PFG) pour 7 emplacements columbarium. D'autres entreprises vont être sollicitées.

INFORMATION RESIDENCE SENIORS

Monsieur le Maire présente le dossier Néotoa ; affaire à suivre.

2024-04 INSTALLATION CLASSEE

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier d'installation classée déposé par le GAEC de BONNE FONTAINE dont l'élevage bovin est exploité au lieu-dit « 1 rue du Ratel » à Landébia. Il précise que l'enquête se déroule à la mairie de Landébia du 23 janvier au 20 février 2024, et le Conseil Municipal doit émettre son avis.

Le dossier concerne : L'augmentation des effectifs de veaux de boucherie à 422 emplacements sans extension ni création de bâtiment ; Le maintien des effectifs de volailles en multi production ; L'arrêt de l'atelier porcin.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de suivre l'avis du commissaire enquêteur.

2024-05 TRANSMISSION DES ACTES REGLEMENTAIRES ET COMPTABLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de transmettre l'ensemble des actes administratifs et comptables par télétransmission, ce qui permet de raccourcir les délais, de faire moins d'impression et de diminuer les frais d'envoi.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'adhérer à la télétransmission pour l'ensemble des actes administratifs et comptables,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à cette mise en place,

CONTRACTER avec l'opérateur qui permettra cette transmission.

2024-06 ETUDE DE FAISABILITE POUR COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des contacts ont été pris avec les communes de PLUDUNO et LANDEBIA pour une étude de faisabilité pour la création éventuelle d'une commune nouvelle.

Un premier rendez-vous a été pris avec Monsieur le Sous-Préfet et les Maires des communes concernées. Afin de continuer l'étude il faut que le conseil municipal délibère, pour accord de principe.

Pour l'instant il s'agit bien d'une étude et non d'une décision définitive.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de poursuivre l'étude de faisabilité avec les services de l'état.

Questions diverses

Salle des fêtes : quels projets ? quels travaux ? programmer une réunion commission des travaux pour aborder le sujet.

La séance est levée à 21h15 ■

ACTIVITES QUI SE SONT PASSEES :

Repas du CCAS

Le 11 Janvier le CCAS de Pléven a invité les aînés à un repas cuisiné par Thierry Leboucher et animé par Magaly Robert.



Soixante participants étaient présents; les personnes ne pouvant se déplacer ont été livrées à domicile.

Les enfants n'ont pas été oubliés : chouquettes, chocolats et mandarines ont été distribués aux écoliers. ■



L'A.P.E.

La Tartiflette party, le 17 février dernier, a été un succès. L'équipe de l'APE remercie les participants, les bénévoles et l'ambiance assurée par les participants.



THÉÂTRE LES FOUS À LIÉ
"FORÊT" PAS QU'ON SE PERDE!
COMÉDIE EN 2 ACTES DE VIVIANE TARDIVEL

SAMEDI 30 20h30
DIMANCHE 31 15h00
MARS 2024

ORG. APE PLEVEN-LANDEBIA
SALLE DES FÊTES

7€ Réservation possible au 06 63 87 95 32
Gratuit - 12 ans

LANDEBIA

L'association organise

- des séances de théâtre les 30 et 31 mars prochain dans la salle des Fêtes à LANDEBIA

ORGANISÉ PAR L'APE PLEVEN-LANDEBIA

RANDO GUSTATIVE

DÉPART À ...

- 2 Parcours
- 6km Rando famille 10h-10h30
- 12,5km Rando lac & forêt 9h30

CHATEAU DE LA HUMAISONNE

Diverses Animations
Repas sur PLACE
Marché des PRODUCTEURS

05 MAI PLEVEN

8€ (12,5km)
3€ (6km)
L'ARGUENON

Resa: 06.63.87.95.32 ou 06.07.26.42.17

- Et une randonnée gustative le 05 mai PLEVEN

Société de chasse



Le 16 mars, une dizaine de chasseurs se sont retrouvés pour une opération "nature propre" à l'initiative de la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor. Le but: ramasser les déchets sauvages, le résultat de 2 heures d'activité, 3 m3 de polystyrène (lieu pré défini, 500 mètres dans une vallée), ensuite nous avons parcouru environ 4 Km de route de chaque côté et récupéré 4 sacs à poubelles de 100 litres de plastiques et papiers, 3 ou 4 Kg de ferraille et 75 bouteilles en verre (vin, bière et Ricard). Conclusion une opération à réitérer mais peut-être sous un format différent.

Absents sur la photo : Gérard L'Hotellier et Philippe Rommès ■

Le club des aînés

Le club des aînés se retrouve

le jeudi après midi tous les 15 jours

autour de jeux divers, boules et goûter.

Le 15 février dernier, Marie Claude a animé un atelier "art floral".



Elle en propose un autre
le 23 mai— inscrivez vous.

Commémoration du 19 mars

Moment de recueillement pour les représentants de la FNACA qui ont célébré le cessez-le-feu en Algérie.



ACTIVITES :

Bibliothèque—association « Marque pages »

La bibliothèque est ouverte :

- le vendredi de 16h30 à 18h30
- le samedi de 10h30 à 12h.

Il est possible d'emprunter 3 livres sur 3 semaines.

Nos tarifs sont pour l'année 2024 de 7 euros pour les adultes et de 4 euros pour les enfants de moins de 12 ans.

En plus de nos permanences nous proposons plusieurs activités dans le courant de l'année :



- Du mois de Octobre au mois de Mars nous organisons des soirées ou des après-midi ludiques. Nous mettons a votre disposition différents jeux de sociétés, plateaux et cartes, ouverts à toute la famille et / ou entre amis (activité gratuite).
- Une journée salon du jeux et vide grenier en partenariat avec la boutique de jeux de Lamballe « Geek factory » en début Octobre (nous vous préciserons la date).
- Réveillon du nouvel an.

Adresse mail : lemarquepage@hotmail.fr ☎ 06 72 55 51 30.

Le comité des fêtes et Plev'envie ont organisé une soirée « Coucous » le 09 mars dernier

Remarque entendue : le couscous de Jean-Marc est toujours aussi bon—on n'aurait loupé ça pour rien au monde !



A.P.E.

Le séjour des élèves qui s'est déroulé du 25 mars au 30 mars 2024 était prévu au départ au centre de la Grande Ourse à Saint-Jean d'Aulps mais faute de neige la station a fermé ses portes et le séjour a eu lieu à Morzine : ski, ski alpin, balade en raquettes, observation de la faune et de la flore de la station, etc... de quoi se forger de charmants souvenirs. ■



A propos de la commune nouvelle

Les discussions autour de l'organisation politique, à l'intérieur du canton de Plancoët (ou de l'ancienne communauté de communes de Plancoët) existent depuis toujours—plus ou moins selon l'actualité—plutôt plus que moins depuis la création de Dinan Agglo.

Ces discussions se renforcent à l'approche de chaque échéance électorale municipale.

En 2018, une réunion avait eu lieu à Plancoët sur le sujet ; Pleven n'y avait pas été conviée...

Discuter c'est bien mais étudier c'est mieux. L'accord de principe des deux conseils municipaux, de PLU-DUNO et de PLEVEN, de réaliser l'étude de faisabilité va nous permettre de savoir de quoi on parle. Nous aurons au moins eu le courage d'amener le « dossier » sur la table.

Une commune nouvelle, pourquoi ???

Des avantages :

- financiers : une indemnité d'amorçage—des dotations maintenues voire augmentées—une capacité d'autofinancement augmentée de 27 %
- La possibilité de mutualiser au mieux—davantage de moyens pour répondre aux futurs défis d'aménagement du territoire, ZAN, mobilités, aménagements fonciers
- Davantage de moyens—c'est devenir plus attractifs pour attirer de nouveaux habitants.
- Mieux répondre aux besoins des citoyens en améliorant le service rendu.
- Utiliser au mieux les compétences des agents.

Bien identifier les inconvénients pour mieux les atténuer :

- l'identité : le mode de vie des citoyens ne va pas changer. L'adressage reste le même on y ajoute juste le nom de la commune nouvelle.
- L'école : celle-ci ne perdurera que si le territoire est capable d'attirer de nouveaux jeunes habitants. En m'associant, j'augmente les capacités et chances.

Le choix définitif n'interviendra qu'au mois de novembre 2024 par délibération des conseils municipaux. Il nous reste sept mois qui doivent nous permettre d'échanger, de dialoguer, de mesurer le pour et le contre afin que nous puissions prendre notre décision en toute sérénité.

Un premier rendez-vous est prévu le samedi 13 avril à 10h à la salle des fêtes de Pleven.

Venez-y nombreux. Cette décision d'étudier la possibilité d'une commune nouvelle n'a qu'un seul but : mieux faire vivre notre territoire.

Bien à vous

Christian GUILBERT



Une boîte à idées a été déposée en mairie. N'hésitez pas à y mettre vos questionnements, propositions, avis et points de vue. Ces sujets seront traités lors de nos futures réunions publiques ou lors des cafés citoyens ■

Déploiement de la fibre optique

Le déploiement de la fibre optique est désormais achevé sur une partie de la commune. Depuis le mois de février dernier, près de 190 foyers et entreprises sont éligibles dans la commune. Ils peuvent démarcher les opérateurs afin de bénéficier de cette nouvelle technologie.

Il n'est pas possible encore de donner une date de commercialisation pour le reste de la commune. Vous pouvez connaître votre éligibilité en allant sur ce site : mega.bzh/fibre et en renseignant votre adresse.

Comment se passe le démarchage commercial et le raccordement ??

Les fournisseurs d'accès à internet peuvent avoir des démarches commerciales assez offensives. Aussi voici quelques éléments à savoir :

- il n'y a évidemment aucune obligation dans l'immédiat à souscrire à un abonnement à la fibre optique si on ne souhaite pas en bénéficier.
- Chacun est libre de l'opérateur de son choix et aucun opérateur commercial n'a de prérogative particulière ou de monopole sur le réseau public, propriété des collectivités à travers Mégalis.
- Le raccordement des foyers est réalisé directement par l'opérateur (ou un de ses sous-traitants). En cas de problème, les personnes doivent se retourner vers leur opérateur commercial, fournisseur d'accès à internet.
- Pour se prémunir de tout risque lors de l'installation, il convient à chacun d'identifier à l'avance le cheminement du câble optique à l'intérieur et à l'extérieur de l'habitation et de l'emplacement du Point de Terminaison Optique qui sera installé.

Des travaux réalisés dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit

En dehors des agglomérations qui sont couvertes en très haut débit par les opérateurs privés, les collectivités territoriales bretonnes ont du pallier l'absence d'initiatives privées en déployant leur propre réseau de fibre optique, à travers le projet Bretagne Très Haut Débit, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat Mixte Mégalis Bretagne.

Mégalis Bretagne construit, le réseau public régional. Au fur et à mesure des déploiements, Mégalis Bretagne livre les éléments opérationnels du réseau au délégataire, THD Bretagne, qui les exploite et vend des droits d'utilisation aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) ce sont ces FAI qui raccordent leurs abonnés et proposent à ces derniers des services Internet.

100 % des Bretons concernés d'ici 2026

Les travaux se poursuivent par ailleurs dans le reste de la région.. L'objectif est de raccorder l'ensemble des bretonnes et des bretons à la fibre optique d'ici 2026.

Ces opérations sont co-financées par l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Fonds national pour la société numérique), la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor et Dinan Agglomération. ■



« Il faut être très vigilant et bien demander l'identité de la personne qui vous démarché pour l'installation avec une carte et un logo de l'opérateur (orange, Bouygues, SFR...) Et attention aux tarifs demandés qui peuvent être très différents ! »

Association du Château de La Hunaudaye



Créée en 1976, l'association gère le château de la Hunaudaye. Elle a pour objet de veiller à la conservation du site, d'en assurer le gardiennage et l'ouverture à la visite, l'animation et la gestion, en accord avec le Conseil départemental, propriétaire du site. Et plus généralement, d'en développer l'attrait culturel et touristique.

L'association est ouverte à tout public dans un esprit d'échange, de partage et de convivialité.

En devenant membre de l'association, vous pourrez participer à la vie du château de la Hunaudaye. Le statut de membre vous permet de **visiter librement le site** tout au long de l'année, **d'être informé des expositions temporaires** et plus généralement **de participer à toute l'activité du site**.



Château de la
Hunaudaye

Comment nous rejoindre ?



Château de la Hunaudaye

Adressez ce bulletin d'adhésion à :

Association du château de La Hunaudaye
16, le Saint-Esprit-des-Bois 22270 Plédéliac

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
CP..... Ville.....
Téléphone.....
Courriel.....
@.....

Date :

Signature :

Cotisation annuelle

- | | |
|--|------|
| <input type="checkbox"/> membre simple ou membre actif | 10 € |
| <input type="checkbox"/> membre bienfaiteur, à partir de | 30 € |
| <input type="checkbox"/> association | 50 € |
| <input type="checkbox"/> entreprise | 90 € |

Règlement de la cotisation annuelle

- par chèque ci-joint à l'ordre de l'Association
- par virement sur le compte de l'Association au Crédit mutuel de Bretagne :

IBAN : FR76 1558 9228 0403 9812 9964 072

BIC : CMBRFR2BARK

L'adhésion à l'association ouvre le droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant de la cotisation, dans la limite de 20 % du revenu imposable pour un particulier (art. 200 du CGI), et de 60 % pour une entreprise, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires (article 238bis du CGI).



Association du Château de La Hunaudaye 16, le Saint-Esprit-des-Bois 22270 PLEDELIAC

Adresse mail : chateau@la-hunaudaye.com—téléphone 02.96.34.82.10—www.la-hunaudaye.com

Qu'est-ce que la REDAGEG ???



La Redadeg est une course de relais solidaire, festive et populaire, sans compétition, ouverte à tous.

Les familles, jeunes et moins jeunes, enfants, parents et grands-parents courent ensemble. L'enjeu est de transporter un message en breton à travers la Bretagne sans s'arrêter et le grand gagnant est la langue bretonne. L'événement mobilise des milliers de personnes à travers les cinq départements bretons et génère un enthousiasme communicatif.

Les kilomètres sont vendus aux particuliers, aux collectivités, aux entreprises, aux associations... c'est à dire à toute personne privée ou morale souhaitant contribuer à l'événement et apporter son soutien à la langue bretonne. Les bénéficiaires sont redistribués à des projets qui favorisent l'usage de la langue au quotidien dans la vie sociale et familiale. Le succès immédiat de l'événement s'est confirmé au fil des éditions, générant une croissance continue et importante autant sur la distance du parcours que sur le montant des sommes collectées.

2024 > Pointe du Raz/Morlaix du 17 au 25 mai 2024—Le nouveau parcours de la Redadeg a été défini avec un départ de Plogoff et une arrivée à Morlaix. Cette course relais de 1 700 km se déroulera du 17 au 25 mai 2024, en privilégiant les endroits où la Redadeg n'est pas passée depuis longtemps.

Voici les liens vers les éléments en ligne à télécharger pour mieux vous informer

- les éléments de presse : <https://www.ar-redadeg.bzh/fr/presse/>
- les visuels : <https://www.ar-redadeg.bzh/fr/presse/article/materiel-de-communication>
- les photos : <https://www.ar-redadeg.bzh/fr/presse/article/photos>
- les vidéos : <https://www.ar-redadeg.bzh/fr/presse/article/01-video> ■



STOP AUX RUMEURS

Le temps des demandes de subventions municipales arrive.

A ce propos et suite à plusieurs remarques, j'aimerais clarifier l'attribution des sommes octroyées l'an dernier à « Plév'envie » :

- en effet, d'une part, la subvention de 475 € comprenait 250 € de rémunération pour la distribution du Plév'infos. Depuis 2021, suite à des problèmes de distribution par la Poste, l'association a pris en charge cette fonction. Elle est rémunérée à hauteur de 50% de la somme qui était initialement versée à La Poste, soit 125 € par an.
- D'autre part, en ce qui concerne la somme mentionnée sur le bulletin de décembre, ce n'est pas une nouvelle subvention mais le remboursement d'une avance faite par l'association. Pour des questions de logistique « Plév'envie » a payé l'animatrice qui est intervenue lors des soirées estivales. Elle était prise en charge par la municipalité, donc les 350 € ont été reversés à l'association.

La subvention réelle allouée à l'association était donc de 225 €, le reste correspond à des régularisations.

Pascale ■

À noter dans vos agendas

**Un « CAFE CITOYEN » aura lieu le
13 avril prochain à la salle des
fêtes à partir de 10 h**



Christian Guilbert, maire, entouré des habitants de Pléven, lors du café citoyen, samedi 11 mars 2023, au bar de la supérette du bourg Ouest-France du 12/03/2023

**Soirée
KARAOKÉ**
au bar le Piclot
à
PLÉVEN
Samedi
6 AVRIL
à
19h30
animé par
Dominique Granville
FOODTRUCK
ENTRÉE LIBRE

Société de Chasse de Pléven



Samedi 27 avril 2024
Repas gibier à emporter

- Terrine de chevreuil et crudités
- Sauté de sanglier et gratin dauphinois
- Fromage
- Dessert

13 € la part

A retirer à la salle des fêtes de Pléven entre 17h30 et 19h00

Réponse impérative pour le samedi 13 avril

Auprès de : Christian : 06.84.52.30.40

Jean-Michel : 06.74.01.60.06

**La cérémonie du 08 mai se déroulera d'abord
près de la stèle de Pierre Heuze à partir de 10 h
puis rendez-vous est donné au Monument aux morts**

2024 : Année Pierre HEUZE
à Pléven



Tous les plévonnais savent-ils ce qui est arrivé à Pierre Heuzé, instituteur de notre école publique en 1944 ?

Parce qu'une route du centre-bourg porte son nom ?

Il s'est parfois produit que de nouveaux arrivants (ou des campeurs l'été) posent la question ... qui était-il ???

Pourquoi 2024 ??? En partie parce que cela fera 80 ans (le 05/08/2024) que notre instituteur-résistant a été abattu par l'occupant (stèle commémorative >>> route forestière de Bonne Fontaine)

Plévonnais et autres, reprenez les dates du 08/05/2024 et 05/08/2024, qui seront deux temps forts de l'entretien de la mémoire de Pierre.

Mathis BOURDONNAIS, depuis plusieurs années, nous gratifie de ses réalisations cinématographiques. Il sera « mon complice » en cette prochaine année pour, tous deux, réaliser un documentaire-vidéo, sur la résistance de Pierre, que nous projeterons à l'automne 2024...



Bien sûr, les anciens résistants (et leur famille quand ils sont décédés) seront informés, invités et peuvent me contacter, quand ils voudront afin d'enrichir nos recherches (cela a déjà commencé).

Grâce à notre municipalité, une nouvelle plaque de rue sera aussi inaugurée, avec un commentaire plus complet, quant à Pierre.

Michel GUITTON

SOURCES : Arch. Dép. Côtes d'Armor, 2W236. – Archives de l'ANACR. – Alain Prigent et Serge Tilly, *L'occupation allemande dans les Côtes-du-Nord (1940-1944)*, *Les Lieux de Mémoire, Cahiers de la Résistance Populaire dans les Côtes-du-Nord*, n° 10 (2004) et n° 11 (2005).

PERMANENCE CCAS

Une permanence CCAS se tient toujours à la mairie le mercredi de 14h à 16h.
La mairie se tient également à disposition pour toutes questions ■

ETAT CIVIL

Naissances :

- *HERVE Malo Gabin Louis né le 30 décembre 2023 à Saint-Brieuc, fils de HERVE Damien et de LEROUX Alexia, domiciliés à PLEVEN*
- *HELLO Maëlysa Lucie Grégorya, née le 11 février 2024 à Saint-Brieuc, fille de HELLO Tanguy et FERTE Sandy, domiciliés 3, La Croix Blanche à PLEVEN*

*Tous nos vœux de bonheur aux parents et
à leur enfant*



Nos sincères condoléances
aux familles



Décès :

- *LECRUBIER Maria, née LAGRAIS le 11/04/1934, est décédée le 24 décembre 2023 à PLEVEN*
- *EON Dany, né le 01/02/1990, est décédé le 30 décembre 2023*
- *GUERNIER Madeleine, née le 11/10/1923, est décédée le 18 janvier 2024 ■*